



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

### Lutte contre l'insécurité alimentaire dans le monde

Question écrite n° 33189

#### Texte de la question

M. Jean-Luc Lagleize alerte M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la crise alimentaire mondiale mise en exergue par la crise liée à la covid-19. En plus d'une crise sanitaire et économique sans précédent, on est désormais menacé par l'une des plus graves crises alimentaires mondiales. Alors que l'Organisation des Nations unies (ONU) prévoit un doublement du nombre de personnes sévèrement touchées par la faim d'ici la fin de l'année 2020, des émeutes dites « de la faim » ont déjà éclaté dans certains pays, comme au Chili et au Venezuela. Des situations similaires sont à craindre en Afrique, où le nombre de personnes souffrant d'insécurité alimentaire est amené à augmenter dans les prochains mois, tout comme le nombre de décès infantiles liés à la malnutrition. Les répercussions économiques, les restrictions de circulation et les mesures de confinements engendrées par la covid-19 ont fortement perturbé les chaînes d'approvisionnement alimentaire. Faute de filets sociaux pour protéger les populations face aux chocs économiques, la pauvreté extrême a bondi dans certains pays. Cette situation, touchant en premier lieux les personnes travaillant dans le milieu de l'économie informelle et les petits paysans, rend l'accès à une alimentation suffisante et nutritive de plus en plus difficile. Cette crise souligne ainsi la fragilité du système alimentaire mondial. Aujourd'hui, il est donc urgent d'assurer la continuité des systèmes alimentaires mais aussi d'aider les plus pauvres à se nourrir en soutenant la mise en place de mesures de protection sociale et en finançant les programmes de transferts monétaires. Alors que jusqu'à présent, la France a principalement focalisé sa réponse internationale à la pandémie au volet sanitaire, il convient désormais d'ajouter des mesures visant à protéger les populations face aux effets sociaux et économiques de cette catastrophe, dont la crise alimentaire est l'une des principales conséquences. Il l'interroge donc sur l'action que compte mener la France en matière de lutte contre la faim dans le contexte de la pandémie liée à la covid-19.

#### Texte de la réponse

La pandémie actuelle conduit à l'aggravation de la faim dans le monde, tout en créant de nouveaux foyers de crise. Selon le Programme alimentaire mondial (PAM), le nombre de personnes en situation de crise alimentaire pourrait quasiment doubler d'ici la fin de l'année, passant de 149 à 270 millions. Les conséquences de la pandémie frappent, de manière disproportionnée, les populations vulnérables des pays les plus pauvres et les plus affectés par la malnutrition. Le système d'alerte précoce du Programme alimentaire mondial a ainsi identifié 23 pays à risque, en majorité africains. Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères tient compte de cette situation dans la mise en œuvre de son dispositif d'aide alimentaire programmée (AAP). Il oriente son soutien vers les 19 pays en développement prioritaires et favorise le retour des populations vulnérables à plus d'autonomie alimentaire. Ainsi, les programmes mettent l'accent sur le soutien aux activités de production, ou sur des transferts monétaires permettant des achats locaux, plutôt que sur la distribution traditionnelle de vivres. Sur les crédits d'aide alimentaire engagés en 2020, plus de 32 M€ ont été attribués à des pays d'Afrique, selon une procédure exceptionnelle d'urgence, en raison des risques de détérioration de la situation. Le Sahel est la première région récipiendaire, avec 16 M€ d'aide. Pour la région Amériques-Caraïbes, Haïti a bénéficié d'1 M€ et le Venezuela d'1,1 M€. Dans le contexte d'augmentation des crédits d'aide publique au développement, la

France a consacré 50,6 M€ à l'AAP en 2020, contre 39 M€ en 2019 et 33,5 M€ en 2018, soit une augmentation de 51% en deux ans. Cet effort se poursuivra en 2021. Par ailleurs, en complément de son initiative « Covid-19 - Santé en Commun », l'Agence française de développement (AFD) a engagé un milliard d'euros en 2020 dans les domaines de l'agriculture, du développement rural et de la biodiversité.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Luc Lagleize](#)

**Circonscription :** Haute-Garonne (2<sup>e</sup> circonscription) - Mouvement Démocrate (MoDem) et Démocrates apparentés

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 33189

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** [Europe et affaires étrangères](#)

**Ministère attributaire :** [Europe et affaires étrangères](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [20 octobre 2020](#), page 7189

**Réponse publiée au JO le :** [22 décembre 2020](#), page 9605